



**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS PUBLIC**  
**Avis public d'élection**

**Scrutin du dimanche 7 novembre 2021**

Par cet AVIS PUBLIC, Ève Poulin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Carignan.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - Maire
  - Conseiller district 1
  - Conseiller district 2
  - Conseiller district 3
  - Conseiller district 4
  - Conseiller district 5
  - Conseiller district 6
  
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes devra être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants, préférablement sur rendez-vous :

**Du 17 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

  - lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
  - mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
  - mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
  - jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
  - vendredi de 9 h à 12 h

À noter que le **vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021**, le bureau sera ouvert de **9 h à 16 h 30** de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre **9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour du vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire**  
**(vote par correspondance – COVID-19)**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :

- Vous êtes domicilié dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones en crise* (chapitre S-5).

- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

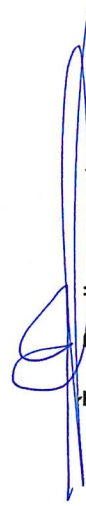
Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le **vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, madame Éline Magnan.
6. J'ai nommé comme adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature (le cas échéant), madame Éline Magnan.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, Carignan, au 450 658-1066, poste 230 ou avec ma secrétaire d'élection au poste 223.

Donné à Carignan, ce 7 septembre 2021



Ève Poulin, avocate  
Présidente d'élection

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 7 septembre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 7 septembre 2021.

Donné à Carignan, ce 7 septembre 2021.



Ève Poulin, avocate  
Présidente d'élection